



Préparation à l'AIPR*

Opérateurs

* Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux



PUBLIC

Opérateurs : personnels exécutant les travaux, chargés de conduire des engins

PREREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de pré-requis.

OBJECTIFS

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT, et le guide technique
- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires
- S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition

METHODES et OUTILS PEDAGOGIQUES

Echanges avec les stagiaires, Exposés, Fascicule de formation, entraînement aux QCM tout au long de la formation

DUREE

7h

PROGRAMME

Ce programme est conforme à l'obligation de compétences pour les personnels intervenants à proximité des réseaux consécutive à la réforme anti-endommagement (réforme législative et réglementaire du 22 février 2012 établie par le Ministère de l'Énergie, du Développement durable et de l'Énergie)

CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

Pourquoi l'AIPR, présentation du contexte réglementaire

Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives (concepteur, encadrant, opérateurs)

La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.

Les principaux documents

Terminologie employée dans la réglementation anti endommagement

LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER

Les documents nécessaires sur un chantier.

Les piquetages et marquages au sol.

Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux.

Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.

Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION

Reconnaitre les différents types de réseaux et leurs caractéristiques

Savoir les localiser selon leurs classes

Repérer les réseaux sur plan

TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux

Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux

Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux

Les outils et méthodes à employer selon les cas, ce qu'il ne faut pas faire.

Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.

EN CAS D'ANOMALIES

Mesures à respecter en cas d'accident.

La règle des 4A.

Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

SUIVI ET EVALUATION

Passage de l'évaluation par QCM à l'issue de la formation

SUPPORT DE VALIDATION DES ACQUIS

Il sera délivré aux participants une attestation de formation et de compétence (en cas de réussite au QCM).

© SECILOG N° identification d'organisme de formation : 21510047251 (REGION CHAMPAGNE ARDENNES)